

**MAIRIE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	en exercice	qui ont pris part à la délibération
ONZE	ONZE	ONZE

Délibération n° 19-2026

OBJET : Subventions aux associations

L'an deux mil Vingt-six et le vingt six mars,

A 20 heures 00, sous la Présidence de M. Michel GAUTHIER, Maire de MIRIBEL-LANCHÂTRE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Convocation du : 16 mars 2026

Etaient présent(e)s : Michel GAUTHIER, Anne DOS-SANTOS ;, TEINTURIER Frédérique, Yannick JUANICO ; Joëlle ALGOUD ; Stéphane TRESSE, Sophie COLLEAUX ; Claire OZIL ; Stéphane TOUSSAINT ; Estelle CAPAI ;

Déport : François BAILLY

Absent(e)s/Excusé(e)s :

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Stéphane TOUSSAINT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après présentation du Budget Primitif 2026, M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de verser une subvention aux associations suivantes :

- La Coop Scolaire pour un montant de **60 €** par enfant scolarisé pour l'année 2026/2027
- L'ADMR pour un montant de **1000 €** pour l'année 2026
- SIAD pour un montant de **1000 €** pour l'année 2026
- L'Ecran Vagabond pour un montant de **500 €** pour l'année 2026
-

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte et décide :

- **d'autoriser M. Le Maire à verser une subvention aux dites-associations**

Dix Voix pour

Fait pour valoir ce que de droit à
MIRIBEL-LANCHÂTRE,
Les jours, Mois, An que ci-dessus.
Le Maire,
Michel GAUTHIER



Certifiée exécutoire après publication et transmission en Préfecture